

# AFGSU 2

## En instituts de formation aux métiers de la santé



### / Contexte

Formation conforme à l'arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2019 relatif à l'Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence.

### / Objectif professionnel

Obtenir l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2.

### / Objectifs opérationnels et évaluables de développement de compétences

Identifier une situation d'urgence à caractère médical et initier sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonnes pratiques.

Participer à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

### / Public concerné, prérequis et bénéficiaire

- Tout étudiant et élève des instituts de formation : IFAS, IFSI, IFAP, IFA, BTS Analyses de biologie médicale.

Aucun prérequis n'est exigé.

**La formation peut accueillir de 8 à 12 bénéficiaires par groupe.**

### / Modalités et délais d'accès

La demande de prestation émanant de l'institut de formation est à adresser par courriel au CESU à l'adresse [cesu64b@gmail.com](mailto:cesu64b@gmail.com)

La validation de l'inscription sera effective après vérification de l'adéquation entre l'expression du besoin et la formation demandée. La convention de formation est envoyée en amont de la formation aux instituts de formation.

## Informations pratiques



**Durée** : 3 jours, soit 21 heures

*Le format et la durée de la formation peuvent être adaptés en fonction des connaissances déjà acquises par les bénéficiaires. Prendre contact directement avec le CESU*



Le calendrier et le déroulement de la formation sont négociés entre les instituts de formation et le CESU. Le déroulé pédagogique présenté ci-après est donné à titre indicatif.



**Lieu de formation :**

*En intra-établissement : le CESU 64B organise la formation dans vos locaux.*



**Coûts** : 200 € pour l'intégralité de formation de 21h, net de taxe. 180€ pour la formation condensée (sous conditions) de 17h, net de taxe. *La formation n'est assurée qu'avec un nombre minimum de bénéficiaires à définir. Prendre contact directement avec le CESU.*

**Frais à la charge du bénéficiaire** : Tenue, Repas (si non pris en charge par l'employeur)



**Lieu de restauration :**

Le repas est libre, conformément à l'organisation habituelle des instituts de formation.

## / Modalités de déroulement pédagogique, suivi et sanction

<b>Modalités pédagogiques</b>	Présentiel Le suivi de l'exécution de l'action de formation est réalisé au moyen de feuilles d'émargement co-signées par les bénéficiaires et les formateurs
<b>Méthodes pédagogiques</b>	Pédagogie active (Quizz, Tour de table...) Mises en situation pratiques (MSP) contextualisées
<b>Moyens et/ou outils pédagogiques</b>	Salle de formation adaptée avec vidéo projecteur et écran Supports scientifiques en lien avec les recommandations médicales françaises Supports audio-visuels et multimédias Supports pédagogiques transmis à la demande du bénéficiaire par mail. Ressources documentaires mises à disposition des bénéficiaires au sein du centre de documentation et d'information des instituts
<b>Intervenants</b>	2 Formateurs GSU certifiés par groupe
<b>Sanction de la formation</b>	La délivrance des attestations de formation aux gestes et soins d'urgence 2 est subordonnée à la validation de chacun des modules qui composent la formation, fondée sur la présence tout au long de la formation et la vérification de l'acquisition par le bénéficiaire des connaissances, des gestes et des comportements adaptés à une situation d'urgence. Un certificat de réalisation est remis aux bénéficiaires à l'issue de la formation La durée de validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est de quatre ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'une formation d'une durée de sept heures portant sur une actualisation des connaissances portant sur les gestes et soins d'urgence, les urgences collectives et les situations exceptionnelles en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique.

## / Contenu & Programme pédagogique

## JOUR 1

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES VITALES	
- Présentation de la formation	9H00
- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et mettre en œuvre une protection adaptée ; pratiquer un dégagement d'urgence le cas échéant	-
- Réaliser un bilan circonstanciel, un bilan des fonctions vitales et un bilan complémentaire	10H30
- Alerter le service d'aide médicale urgente ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales ; ou en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros ; et savoir transmettre les observations et suivre les conseils donnés	
- Identifier les signes de gravité d'un malaise et d'effectuer les gestes adéquats	
- Identifier les critères de gravité d'une plaie ou brûlure et effectuer les gestes adéquats	
- Prendre les mesures adaptées pour la mère et pour l'enfant face à un accouchement inopiné	10H45
- Identifier un arrêt cardiaque, connaître les principes de prise en charge	-
- Connaître les modalités d'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique	12H30
- Présenter un chariot d'urgence et le matériel d'urgence	
- Identifier un danger dans l'environnement et appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement	
- Participer à la mise en œuvre des dispositifs d'organisation de la réponse du système sanitaire aux situations sanitaires exceptionnelles (dispositif ORSAN)	
- S'intégrer dans la mise en œuvre des plans de secours et du plan blanc ou du plan bleu, selon le rôle prévu pour la profession exercée.	13H30
- Etre sensibilisé aux risques NRBC-E et identifier son rôle en cas d'activation des dispositions spécifiques relatives aux risques NRBC-E du plan blanc, et les différents dispositifs de protection individuelle en fonction des risques.	-
- Identifier les équipements de protections adaptés face à un risque NRBC	17H00
- Identifier les étapes et principes d'une décontamination de victime NRBC	

## JOUR 2

ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES POTENTIELLES	
- Identifier un arrêt cardiaque, connaître les principes de prise en charge	
- Connaître les modalités d'utilisation d'un défibrillateur semi-automatique	9H00 – 12H30
- Identifier une obstruction aigüe des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats	
- Arrêter une hémorragie externe	
- Identifier l'inconscience et assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée	13H30 – 17H00
- Réaliser ou faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe, Chariot d'urgence, matériel embarqué...)	

### JOUR 3 (1/2 JOURNÉE)

- Mettre en œuvre un chariot d'urgence et/ou le matériels d'urgence adapté	9H00
- Identifier un traumatisme osseux et effectuer les gestes adéquats - Effectuer ou faire réaliser un relevage et un brancardage	12H30
- Mises en situations pratiques des enseignements sur cas concrets - Bilan de la formation	13H30 - 17H00

### / Modalités d'évaluation

- Fiches de suivi et d'évaluation.
- Evaluations formatives tout au long de l'action de formation (quizz, mises en situation...)
- Evaluations sommatives
- Recueil des appréciations des bénéficiaires en fin de formation

### / Indicateurs de résultats

#### **Niveau d'accomplissement**

Bénéficiaire(s) accueilli(s) en formation professionnelle continue :

481 bénéficiaires en 2019.

338 bénéficiaires en 2020.

396 bénéficiaires en 2021.

#### **Niveau de performance**

Taux de satisfaction globale des bénéficiaires :

96,8 % de satisfaction en 2019.

93,3 % de satisfaction en 2020.

97,3 % de satisfaction en 2021.

Taux d'obtention de l'attestation de formation :

100 % d'obtention en 2019.

100 % d'obtention en 2020.

100 % d'obtention en 2021.

### / Accueil des personnes en situation de handicap

Toute personne en situation de handicap peut, si elle le souhaite, bénéficier d'aménagements spécifiques en lien avec sa formation. Pour plus d'informations : [www.ch-pau.fr/se-former/presentation](http://www.ch-pau.fr/se-former/presentation)

#### **Contact**

Pour toute question administrative, pédagogique ou en lien avec une situation de handicap, veuillez contacter :

#### **SECRÉTARIAT du CESU**

4, Boulevard Hauteville  
64046 PAU CEDEX  
05.59.92.50.82

Email : [cesu64b@gmail.com](mailto:cesu64b@gmail.com)